

Ne manquez pas les cendres !

Si vous ne pouvez pas participer à la messe le mercredi des cendres (le 2 mars), apportez des cendres chez-vous et priez avec votre famille !

C'est très facile :

- 1^{ère} étape : Allez chercher, à la paroisse la plus proche, des cendres bénites et un dépliant avec le rituel de prière.
- 2^e étape : Priez avec votre famille ou les membres de votre foyer.
- 3^e étape : Commencez officiellement la saison du carême.

Renseignez-vous auprès de la paroisse la plus proche pour savoir à quelles heures sont les messes et à quel moment vous pouvez aller chercher les cendres bénites.



Diocèse de Sault Ste-Marie
www.diocesedesaultstemarie.org

